

**GROUPE DUVAL  
DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE**

**Projet d'aménagement  
du parc ECCHOBLOC  
Les Marronniers**

***Réponses du Groupe Duval à l'avis du CRSPN du  
26 mai 2020 concernant la demande de  
dérogation « espèces protégées » dans le cadre  
de la réalisation d'un village de PME «  
Ecchobloc » à Mérignac - OIM Aéroport***

**Commune de Mérignac (33)**

**Novembre 2020**

**Ref : B5CMARO**





1	Réponses sur les remarques liées à l'état initial .....	3
1.1	Sur la méthodologie .....	3
1.2	Inventaires Rhopalocères .....	4
1.3	Prospection Orthoptères .....	4
2	Mesures d'évitement .....	5
2.1	Nouvelle proposition d'aménagement .....	5
2.2	Calculs des impacts à la suite de la modification du plan d'aménagement.....	8
2.2.1	Impacts sur les habitats .....	8
2.2.2	Impact sur la flore protégée .....	10
2.2.3	Impact sur la faune protégée .....	10
3	Mesures de réduction .....	11
5	Mesures compensatoires .....	12
5.1	Synthèses des surfaces impactées pour les espèces cibles de la compensation .....	12
5.2	Mesure compensatoire sur le site .....	13
5.3	Mesure compensatoire hors site .....	15
6	Mesure de suivi .....	15

## 1 Réponses sur les remarques liées à l'état initial

### 1.1 Sur la méthodologie

Afin de compléter les données bibliographiques disponibles, des inventaires de terrain a eu lieu sur un cycle biologique complet en 2019 (une seule campagne en 2018), ce qui peut être considéré comme récent.

Il semblerait qu'il y ait eu une mauvaise compréhension de la pression d'inventaire exercée par IDE environnement et Naturalia en 2018 et 2019. En effet, 6 campagnes de terrain (et non 5) ont été réalisées sur le site, sur une durée totale de 28 h (majoritairement en binôme) et non 14h comme mentionné dans l'avis du CRSPN.

Numéro de la campagne	Date de la campagne	Nombre d'heures	Groupes inventoriés	Bureau d'étude Écologues intervenants
1	28 novembre 2018	7 h	Habitats ; Flore ; Oiseaux ; Mammifères ; Diagnostic zones humides approche habitat et pédologie	IDE 1 personne
2	06 mars 2019 11h – 16h  19h45 – 22h40	8 h	Habitats ; Flore ; Oiseaux ; Mammifères ; Amphibiens ; Diagnostic zones humides approche habitat et pédologie	IDE Binôme
3	09 avril 2019 15h30 – 17h30	2 h	Flore ; Oiseaux ; Invertébrés ; Reptiles ; Mammifères	IDE Binôme
4	14 mai 2019 11h – 16h	5 h	Flore ; Oiseaux ; Invertébrés ; Reptiles ; Mammifères	IDE Binôme
5	04 juin 2019 12h30 – 15h40	3 h	Flore ; Oiseaux ; Invertébrés ; Reptiles ; Mammifères	IDE Binôme
6	17 juin 2019 3 h de prospection terrain + nuit entière d'enregistrement	3 h	Chiroptères	Naturalia 1 personne
<b>Total heures de prospections</b>		<b>28 h + nuit d'enregistrement chiroptères</b>		

Tableau 1 : Pression d'inventaire 2018-2019 sur le site du projet

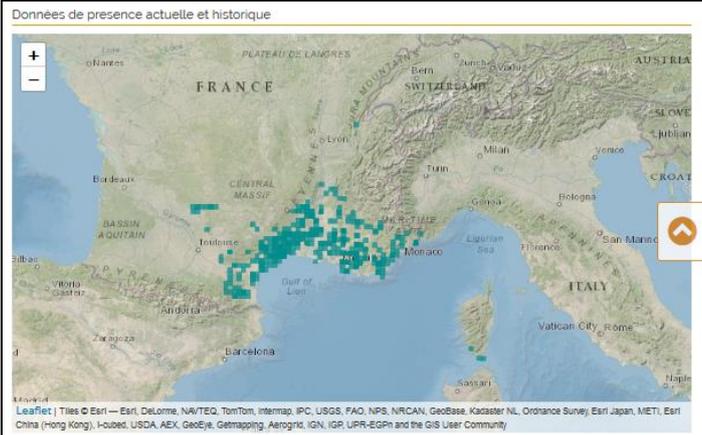
### 1.2 Inventaires Rhopalocères

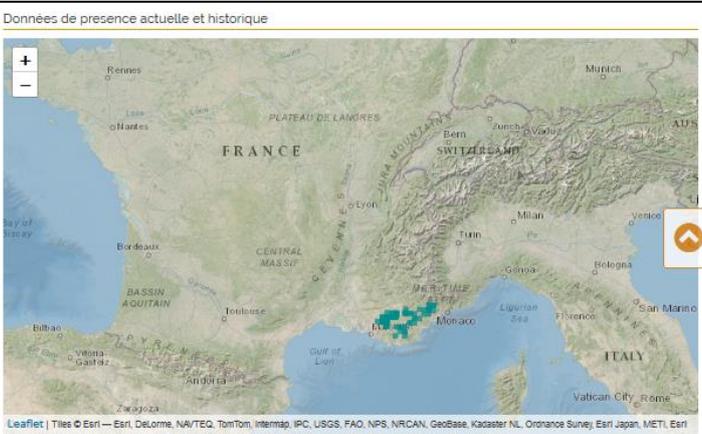
3 campagnes de terrain ont permis, entre autres, d’inventorier les Rhopalocères sur le site du projet avec un total de 13 espèces identifiées. De plus, l’analyse bibliographique a permis d’ajouter 3 espèces à enjeux supplémentaires dans l’étude. Aucune autre espèce protégée n’est recensée à proximité (bibliographie) et n’est donc potentielle sur le site du projet. Les enjeux vis-à-vis de ce groupe ont donc été bien pris en compte.

### 1.3 Prospection Orthoptères

Aucune campagne sur les orthoptères n’a en effet été menée dans le cadre de ce dossier de dérogation espèces protégées puisqu’aucun enjeu sur le site pour ce groupe ne se dégage de la bibliographie.

En effet, seules 3 espèces d’orthoptères sont protégées en France et en Aquitaine (cf. tableaux ci-après). Il s’agit d’espèces à distribution méditerranéenne, fréquentant les pelouses sèches rases et les garrigues, habitats très différents de ceux présents sur le site et donc non potentielles sur la zone d’étude.

Espèce	<b>La magicienne dentelée</b> <i>Saga pedo</i>
Distribution (Source : INPN)	
Habitats	Habitats secs calcaires avec pelouses rases et dalles rocheuses, garrigues

Espèce	<b>Le criquet hérissé</b> <i>Prionotropis hystrix spp. azami</i>
Distribution (Source : INPN)	
Habitats	Pelouses sèches et garrigues

Espèce	<p align="center"><b>Le criquet rhodanien</b> <i>Prionotropis rhodanica</i></p>
Distribution (Source : INPN)	<p>Données de présence actuelle et historique</p> 
Habitats	<p>Steppes de la Crau. Confinée aux milieux steppiques extrêmement arides et pratiquement dépourvus de végétation : le « coussoul », pelouse steppique à asphodèles et stipes qui est l'association végétale caractéristique de l'ancien delta de la Duranc.</p>

Tableau 2 : Distribution et habitats des 3 espèces d'orthoptères protégées en France et en Aquitaine

## 2 Mesures d'évitement

### 2.1 Nouvelle proposition d'aménagement

Les fossés qui jouxtent le projet et qui présentent les plus forts enjeux seront bien conservés.

Le groupe Duval Développement a revu l'aménagement du site afin d'éviter une partie des milieux présents et mieux s'intégrer dans la trame verte locale.

Ces modifications entraînent une diminution de 22% de la surface de plancher par rapport à l'aménagement initialement présenté.

Une interface naturelle au sud et à l'est a été privilégiée afin de s'intégrer dans les continuités écologiques en cours de définition dans l'OIM de l'Aéroport. En effet, le site au sud du projet sera gelé par Bordeaux Métropole pour de la compensation milieu naturel et des réflexions sont menées sur les terrains à l'est du projet pour améliorer les continuités écologiques. Ainsi, avec ces espaces libérés et gérés écologiquement, le projet s'intégrera mieux aux continuités écologiques globales de l'OIM Bordeaux Aéroport.

L'ancien aménagement et la nouvelle proposition sont présentés en pages suivantes.



Figure 1 : Plan d'aménagement ancienne version

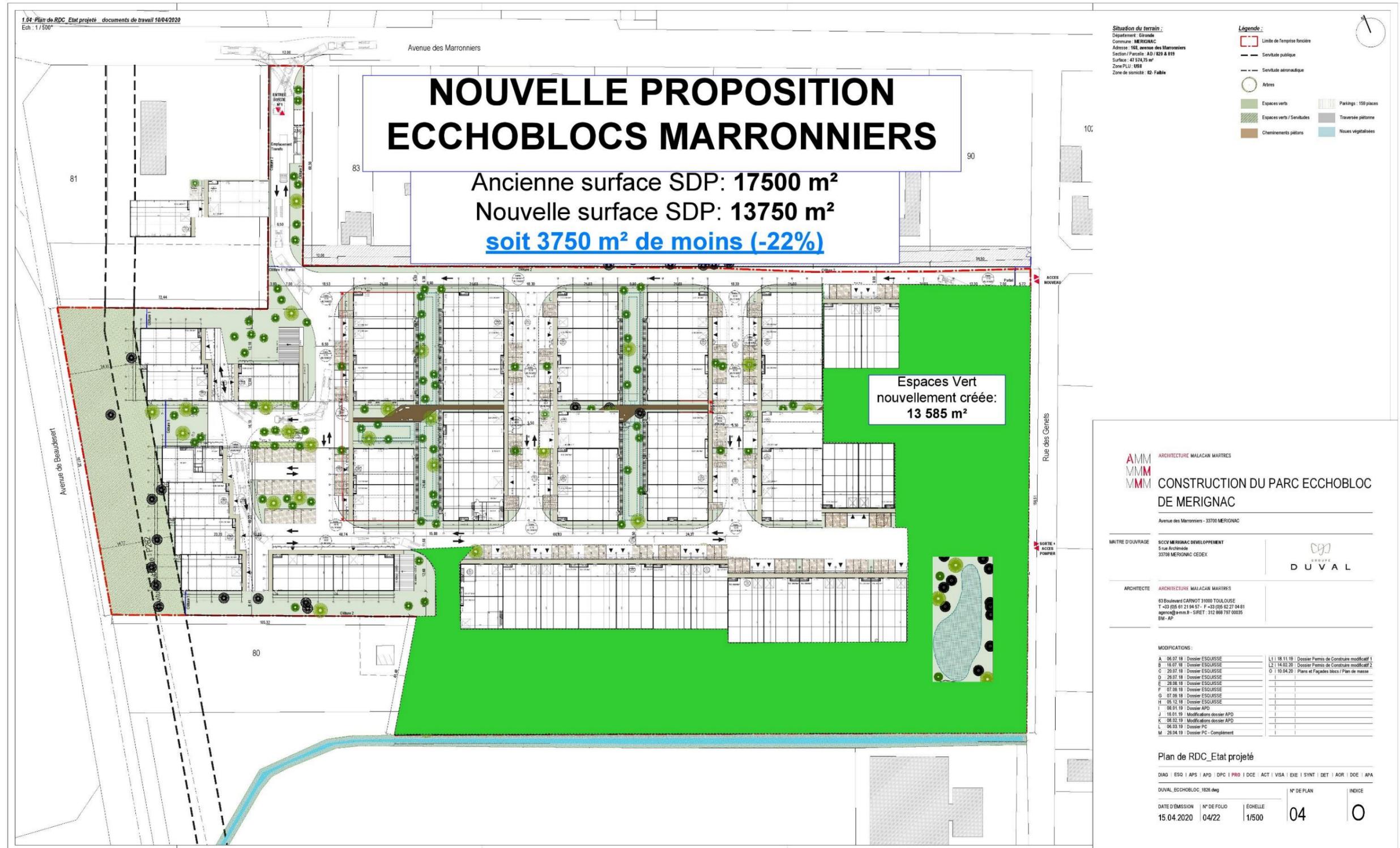


Figure 2 : Plan d'aménagement nouvelle proposition

## 2.2 Calculs des impacts à la suite de la modification du plan d'aménagement

La modification du plan d'aménagement entraîne donc une diminution des impacts sur les habitats des espèces protégées identifiées sur le site, tel que présenté ci-après.

### 2.2.1 Impacts sur les habitats

Les habitats naturels directement impactés par l'implantation du projet sont les suivants :

Habitats naturels	Intérêt flore/habitat	Surface totale dans l'aire d'étude (m <sup>2</sup> )	Surface impactée par le projet première version (m <sup>2</sup> )	Surface impactée par le projet nouvelle version (m <sup>2</sup> )	Pourcentage impacté	Intensité de l'effet	Niveau d'incidence attendu avant mesures
Constructions agricoles	Très faible	1177	863	<b>863</b>	73 %	Fort	<b>Faible</b>
Eaux stagnantes très artificielles	Faible	572	572	<b>572</b>	100 %	Fort	<b>Modéré</b>
Haies	Faible	1 933	1 731	<b>621</b>	32 %	Modéré	<b>Faible</b>
Mares temporaires	Faible	36	36	<b>36</b>	100 %	Fort	<b>Modéré</b>
Pépinières	Faible	961	724	<b>724</b>	75 %	Fort	<b>Modéré</b>
Pépinières x Coupes forestières récentes x Friches x Communautés d'espèces rudérales	Faible	31 778	30 262	<b>18 700</b>	58 %	Fort	<b>Modéré</b>
Pépinières x Friches	Faible	11 473	10 042	<b>10 042</b>	88 %	Fort	<b>Modéré</b>
Plantations de Pins indigènes	Faible	1 481	1 481	<b>854</b>	57 %	Fort	<b>Modéré</b>
Fossés	Faible	850 ml	180 ml	<b>140 ml</b>	16 %	Modéré	<b>Faible</b>

Tableau 3 : Impacts du projet nouvelle proposition sur les habitats

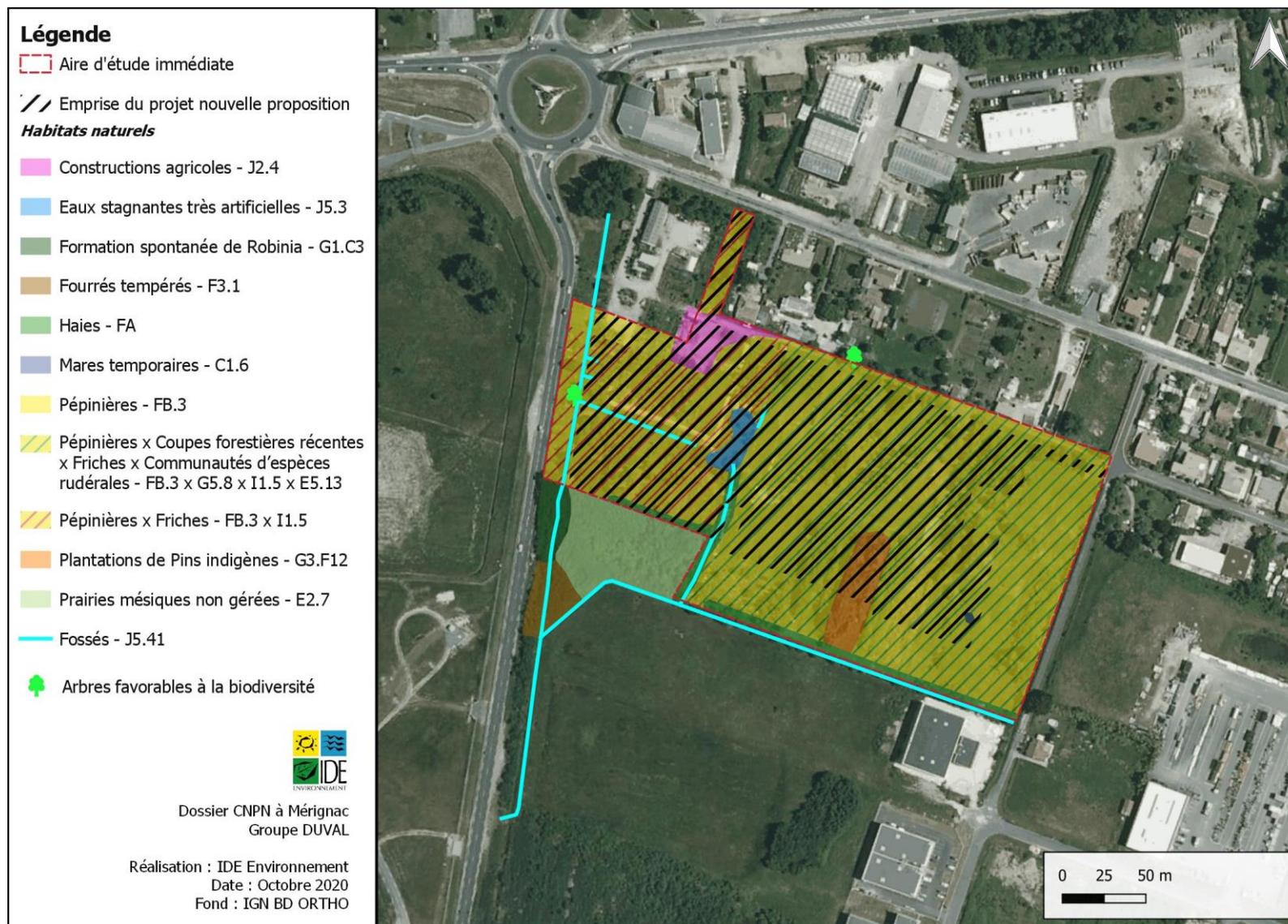


Figure 3 : Cartographie des impacts du projet nouvelle proposition sur les habitats

### 2.2.2 Impact sur la flore protégée

Le projet, dans sa nouvelle version, comme dans sa première, ne prévoit aucun aménagement sur le fossé longeant la limite ouest du site dans lequel se développe le callitriche pédonculé.

Les impacts et les mesures associées restent identiques que ceux décrits dans le dossier initial.

### 2.2.3 Impact sur la faune protégée

Le tableau suivant présente les impacts du projet dans sa nouvelle version sur les habitats d'espèces protégées.

Taxon	Utilisation de l'habitat	Habitat disponible au sein de l'aire d'étude ou au sein du domaine vital	Habitat impacté par le projet	Pourcentage d'impact
<b>Coléoptères saproxyliques</b> Grand capricorne Lucane cerf-volant	Habitats de reproduction potentiels	2 arbres	0	0 %
<b>Amphibiens</b> Grenouille agile Rainette méridionale Triton marbré Alyte accoucheur Crapaud calamite Salamandre tachetée Grenouille verte Triton palmé	Reproduction	850 m linéaires de fossés	140 m linéaires de fossés	16 %
		608 m <sup>2</sup> (eaux stagnantes et mare temporaire)	608 m <sup>2</sup>	100 %
	Repos et nourrissage	123 300 m <sup>2</sup> de milieux semi-ouverts à fermés et boisements	30 940 m <sup>2</sup>	25 %
<b>Reptiles</b> Lézard des murailles Lézard vert Couleuvre verte et jaune Couleuvre à collier Couleuvre vipérine	Reproduction et repos	44 428 m <sup>2</sup>	29 605 m <sup>2</sup>	66 %
	Chasse (lézards)	52 900 m <sup>2</sup>	30 140 m <sup>2</sup>	58 %
	Chasse (couleuvres)	255 000 m <sup>2</sup>	30 140 m <sup>2</sup>	12 %
<b>Oiseaux milieux fermés</b> Espèces communes et non menacées Milan noir Serin cini Pic épeichette	Habitats de nidification	61 516 m <sup>2</sup>	854 m <sup>2</sup>	1,4 %

Taxon	Utilisation de l'habitat	Habitat disponible au sein de l'aire d'étude ou au sein du domaine vital	Habitat impacté par le projet	Pourcentage d'impact
<b>Oiseaux milieux semi-ouverts</b> Espèces communes et non menacées Verdier d'Europe Chardonneret élégant Bergeronnette grise Bouscarle de Cetti Bruant zizi Tarier pâtre	Habitats de nidification	189 791 m <sup>2</sup>	30 940 m <sup>2</sup>	16 %
<b>Chiroptères</b> Murin de Natterer Pipistrelle de Kuhl Sérotine commune Murin à oreilles échanquées Pipistrelle commune Noctule de Leisler Noctule commune	Chasse	189 791 m <sup>2</sup>	30 940 m <sup>2</sup>	16 %
	Reproduction et repos	1 arbre gîte potentiel	0	0 %
<b>Mammifères</b> Écureuil roux Hérisson d'Europe	Milieux boisés (Écureuil roux)	61 516 m <sup>2</sup>	854 m <sup>2</sup>	1,4 %
	Milieux semi-ouverts	189 791 m <sup>2</sup>	30 940 m <sup>2</sup>	16 %

Tableau 4 : Impacts du projet nouvelle proposition sur les habitats d'espèces protégées

### 3 Mesures de réduction

L'ensemble des mesures de réduction proposées dans le dossier initial sont conservées dans le cadre du nouvel aménagement.

Les ajustements mineurs seront réalisés pour intégrer les modifications du plan (localisation des clôtures, des filets anti-batraciens, accès au chantier). Ces ajustements seront précisés et transmis aux services de la DREAL avant le démarrage des travaux sur un plan d'exploitation mis à jour.

## 5 Mesures compensatoires

### 5.1 Synthèses des surfaces impactées pour les espèces cibles de la compensation

La modification des plans d'aménagement induit une surface impactée plus faible pour les espèces cibles de la compensation rappelées dans le tableau ci-après.

Milieux	Espèces	Fonctionnalité	Surface impactée
Milieux aquatiques (fossés, bassin d'ornement)	<b>Amphibiens</b> Grenouille agile Rainette méridionale Triton marbré Alyte accoucheur Crapaud calamite	Habitat de reproduction	140 ml de fossé de 1m de large et 608 m <sup>2</sup> de bassin artificiel soit un total de 748 m <sup>2</sup>
Milieux semi ouverts à fermés (friche d'ancienne pépinière)	<b>Amphibiens</b> Grenouille agile Rainette méridionale Triton marbré Alyte accoucheur Crapaud calamite	Habitat de de repos et de nourrissage	30 940 m <sup>2</sup>
	<b>Reptiles</b> Lézard vert	Habitat de chasse	30 140 m <sup>2</sup>
	Couleuvre à collier Couleuvre vipérine	Habitat de reproduction	29 605 m <sup>2</sup> (inclus dans les 30 140 m <sup>2</sup> précédents)
	<b>Oiseaux</b> Milan noir Serin cini Pic épeichette Verdier d'Europe Chardonneret élégant Bergeronnette grise Bouscarle de Cetti Bruant zizi Tarier pâtre	Habitat de reproduction et nourrissage	30 940 m <sup>2</sup>

## 5.2 Mesure compensatoire sur le site

Les espaces verts avec plantations présentés dans le dossier initial sont majoritairement conservés dans la proposition de compensation. La gestion différenciée proposée dans le dossier initial y est également maintenue.

La modification de l'aménagement sur le site du projet permet de conserver 13 585 m<sup>2</sup> de milieux naturels supplémentaires sur le site du projet.

Cet espace sera aménagé par le maintien d'une partie des essences d'ores et déjà présentes (bosquet de pins notamment), complété par la plantation d'essences arbustives locales afin de restaurer une mosaïque d'habitats semi-ouverts favorables au repos des amphibiens et aux oiseaux de ce cortège.

La gestion différenciée proposée précédemment y sera également appliquée.

Les haies présentes en bordure sud du site seront maintenues et renforcées par des plantations pour améliorer leur intérêt pour le repos des amphibiens mais aussi pour les reptiles (zone de chasse) et les oiseaux (alimentation et nidification). Un facies de haie multi strates sera rechercher.

Le cortège d'espèces pour les différentes plantations sera celui proposé dans le dossier (essences locales).

Trois noues sont proposées en compensation :

- 2 noues au sud, localisées dans la grande zone naturelle, à proximité du fossé sud ;
- la noue centrale, qui sera reliée au fossé sud grâce à la conservation d'un fossé existant et au renforcement de la haie qui le longe. Un passage petite faune sera aménagé pour permettre leur passage sous la voie.

Les noues présenteront les mêmes caractéristiques que celles décrites dans le dossier initial.

Etant donné que la parcelle au sud du projet est destinée à la compensation et donc à son maintien, voir sa restauration/renaturation, les plantations et différents milieux recréés sur le site seront bien bénéfiques à la faune locale.

Précision : les abris et les niochirs, décrits dans le dossier initial, ne sont pas proposés en compensation, mais en mesure d'accompagnement. Ils seront maintenus sur le site.

### **Bilan surfacique :**

- Milieu aquatique : 3 noues pour une surface totale de 1 150 m<sup>2</sup>
- Milieux semi-ouverts : 13 590 m<sup>2</sup> de zone tampon renaturée, restaurée et gérée et 5 350 m<sup>2</sup> d'espaces verts plantés et avec gestion différenciée, soit 18 940 m<sup>2</sup> au total sur site.

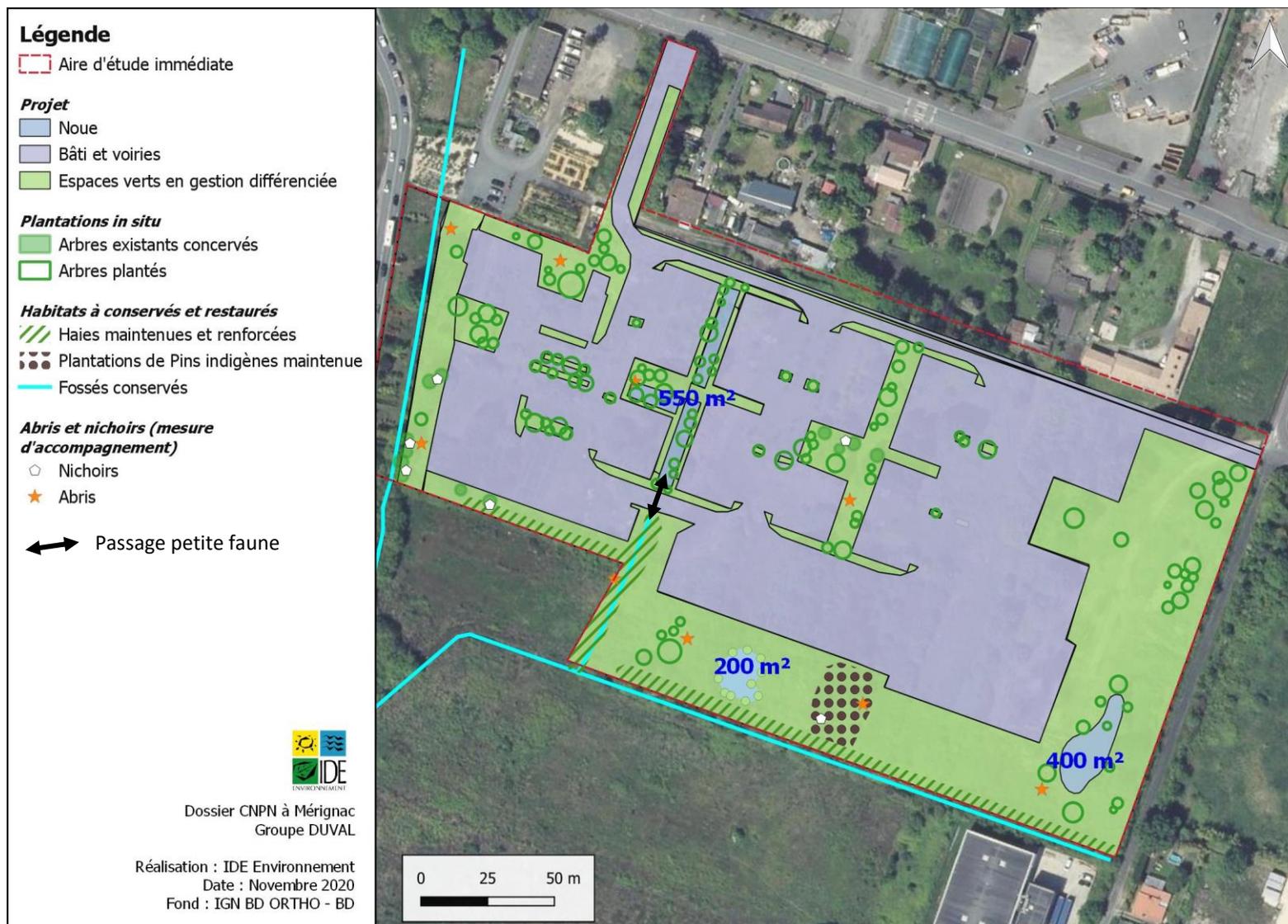


Figure 4 : Mesures compensatoires sur site

### 5.3 Mesure compensatoire hors site

Même si la surface du projet a été réduite, le groupe Duval Développement maintient l'intégralité de sa proposition de mesure compensatoire sur le golf de Villenave d'Ornon, telle que présentée dans le dossier initial.

## 6 Mesure de suivi

Le calendrier de suivi sera modifié selon les propositions du CRSPN